

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 Février 2015

Elus
Presse

I – Ilot de la Bourgade – Réunion publique :

Monsieur Le Maire développe le projet de l'aménagement de l'îlot de la Bourgade et présente les grands axes de ce projet.

Préalablement à la demande de Déclaration d'Utilité Publique, une concertation publique est nécessaire. Il y a lieu que le Conseil Municipal se prononce sur le jour et l'heure.

Considérant les disponibilités des services associés (Etat / Etablissement Public Foncier / Maître d'œuvre etc..), il est proposé le **Mercredi 18 Février 2015 à 18 heures à la Salle Polyvalente.**

Cette réunion débutera par une présentation du projet par le maître d'œuvre et des ateliers seront organisés afin que les personnes intéressés puissent faire part de suggestions.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

II – Immeuble ALICOT :

Considérant l'estimation de France Domaine,
Considérant l'état de vétusté de cet immeuble,
Considérant la prise en compte de locataires à reloger,

le Conseil Municipal décide de proposer son acquisition pour 80 000 €.

Adopté à l'unanimité.

III – Acquisition Immeuble VOLPEILLEIRE : :

À l'unanimité décide d'engager l'opération par une ouverture de crédits de 60 000 € et sollicite une subvention auprès de la Région.

IV – Immeuble LAUGIER :

A l'unanimité décide l'ouverture de crédits pour finaliser l'acquisition de cet immeuble, sollicite des financements pour l'acquisition et la réhabilitation et autorise la signature du contrat de maîtrise d'œuvre.

V – Terrain MICHEL – Saint Estève :

Considérant la proposition de l'hoirie MICHEL,
DECIDE d'acquérir ces terrains d'une superficie de 25680 m² pour le prix de 600 000 €.
SOLLICITE une subvention du Conseil Régional sur cette acquisition.

VI – Immeuble REYNAUD – La Burlière :

À l'unanimité, accepte la proposition du locataire de procéder à son acquisition au prix fixé par France Domaine.

VII – Maison du Patrimoine :

Considérant la mise à disposition du rez-de-chaussée à l'Association Bibliothèque pour Tous, à l'unanimité autorise la mise à disposition des locaux situés à l'étage à l'Association «La Miroiterie» pour le prix de 500 E/mois pour une durée de 24 mois.

VIII – Eglise Saint André :

Considérant la consultation pour les travaux intérieurs, considérant l'analyse du maître d'œuvre, autorise Monsieur Le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues.

IX – Intervention du personnel :

A l'unanimité fixe à 120 € HT, l'intervention du personnel chez un particulier pour y installer un compteur supplémentaire.

X – Immeuble EPSTEIN :

Considérant le départ d'un locataire, le Conseil Municipal autorise le remboursement de la caution.

XI – Mane-en-Fêtes :

A l'unanimité autorise le remboursement d'un abonnement EDF facturé à tort à l'Association Mane-en-Fêtes.

XII – CASIC :

Entérine l'adhésion de nouvelles communes à ce Syndicat (Fontienne – St Etienne-Les-Orgues et Montlaux).

XIII – Etude dirigée :

A l'unanimité institue ce nouveau service dès la rentrée des vacances de Février. Il sera assuré par 2 instituteurs 2 fois/semaine.

Séance close à 22 heures

Mane, le 16 Février 2015

Le Maire de MANE,



Jacques DEPIEDS.